

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET TECHNIQUE  
MEPST

**Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation (PAAF)**

**Financement : Crédit IDA N°7284-ZR**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT d'UN  
SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ÉQUIPE DE  
COORDINATION DU PROJET D'APPRENTISSAGE ET  
D'AUTONOMISATION DES FILLES (PAAF)**

**ZR-PAAF-387202-CS-INDV**

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

## I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre, avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP), dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

### **Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles**

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

#### ***Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage***

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à un environnement d'apprentissage de qualité, adaptés aux filles et inclusifs, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur du propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres, le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par

le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

### ***Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation***

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre du Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) financé par la Banque), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardienne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

### **Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

#### ***Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage***

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque, notamment avec le Projet d'éducation pour la qualité et la pertinence des enseignements aux niveaux secondaire et universitaire (PEQPESU, ).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels

scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.

- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

### ***Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement***

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

**(a) Formation initiale des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
  - a) La construction et l'équipement d'un *Smart Lab* (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collègue principal.
  - b) L'équipement du collègue principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu

en ligne pour les enseignants.

- c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
- d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

**(b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
- La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

***Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs***

- L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;

- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réaction à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réaction détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du Projet d'urgence pour l'Équité et le Renforcement du Système Educatif (PERSE)), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

### **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant à la gestion E&S et exigences de l'entreprise.

La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

### **Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)**

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en

situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux. Au vu de l'évaluation environnementale et sociale du projet, neuf (9) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes et susceptibles d'être déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAAF. Il s'agit notamment de :

<b>NES</b>	<b>INTITULE</b>	<b>Applicable</b>	<b>Non applicable</b>
N°1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Oui	
N°2	Emploi et conditions de travail	Oui	
N°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Oui	
N°4	Santé et sécurité des populations	Oui	
N°5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Oui	
N°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Oui	
N°7	Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Oui	
N°8	Patrimoine culturel	Oui	
N°9	Intermédiaires financiers		Non
N°10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui	

## **II. MODALITES INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PAAF**

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en

œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera également constituée d'une assistance technique en appui aux Directions et Services de l'administration responsables des composantes du PAAF.

Le MEPST recrute, comme membre de l'ECP, un **Consultant Spécialiste en développement social** qui aura pour responsabilités : l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du projet prennent en compte les aspects sociaux et mesures de gestion des risques sociaux agréés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet.

### **III. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DU CONSULTANT OU DE LA CONSULTANTE**

Sous la supervision du Coordonnateur délégué du projet, le (la) consultant(e) travaillera en collaboration avec le/la spécialiste en gestion environnementale, et aussi l'expert en VBG et l'ensemble des Directions/Services impliqués ainsi que les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du PAAF. Il développera les synergies nécessaires avec les partenaires actifs sur le terrain.

Le/la spécialiste en développement social aura pour missions principales et tâches de :

- Assurer la coordination et la liaison entre les structures gouvernementales, les populations bénéficiaires et les partenaires engagées dans le PAAF sur le volet social ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de Passation des Marchés (PPM) en définissant en lien avec les infrastructures à construire et les activités d'assistance technique, les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de gestion environnementale et sociale et veiller à leur réalisation ;
- Procéder à l'évaluation E&S préliminaire (screening partie sociale) de toutes les activités et en déterminer l'instrument adéquat à préparer avant leur mise en œuvre ;
- Procéder à l'élaboration des outils simples des gestion environnementale et sociale (PGES, PAR simplifié, PPA, etc) ;
- Appuyer la mise en œuvre des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO);
- Organiser les consultations des parties prenantes, et élaborer (en collaboration avec le/la spécialiste en gestion environnementale et l'Expert(e) en violences basées sur le genre (VBG)), tout en mettant l'accent sur les questions du genre et la prise en compte des points de vue et des risques et vulnérabilités des bénéficiaires féminins ;
- Elaborer les termes de référence pour le recrutement des consultants en charge de la préparation des instruments de gestion environnementale et sociale, qui mettront

également un accent sur les questions du genre et des risques de VBG dans le cadre du projet ;

- S'assurer de la qualité des instruments de gestion sociale préparés par les consultants, tout en s'assurant que les questions du genre et des risques de VBG soient prises en compte dans les instruments ;
- Assurer la supervision et le suivi du processus de mise en œuvre des instruments de gestion E&S du projet dans son ensemble (CPR, PAR, EIES, etc.) ;
- S'assurer de la prise en compte des intérêts sociaux des Communautés Locales (CL) dans l'organisation, la planification et le suivi des mesures d'atténuation sociale, conformément aux instruments élaborés dans le cadre du projet (CGES, CPR, CPPA, PGMO etc.) ainsi que les autres instruments à élaborer en faveur des bénéficiaires du PAAF et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale ainsi que les Plans d'Action de Réinstallations qui seront préparés ;
- Participer à la conception et à la mise en place des outils du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), incluant des procédures relatives au traitement des cas VBG et le protocole de réponse avec les outils y afférents, et assurer son bon fonctionnement tout le long de la mise en œuvre du projet ;
- Appuyer le/la spécialiste en gestion environnementale pour assurer que les spécifications des instruments de gestion environnemental et social, y compris la signature par les ouvriers de l'acte d'engagement à respecter le Code de bonne conduite, traiteront non seulement les aspects relatifs à l'environnement, mais aussi les aspects sociaux, y compris les VBG ;
- Veiller à la réalisation des formations en matière de bonnes pratiques sociales, à l'attention des parties prenantes, incluant les questions d'égalité de genre, les normes sociales et culturelles préjudiciables, surtout envers les femmes et les filles, et l'atténuation des risques et la réponse aux cas de VBG, y compris l'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel ;
- S'assurer de la prise en compte des questions sociales dans l'intégralité du projet PAAF, surtout concernant les questions du genre et des risques de VBG, et prendra toutes les dispositions pour assurer l'élaboration des documents y afférent avant la réalisation des investissements, afin d'éviter les conflits et de s'assurer de la durabilité des actions menées ;
- Veiller à la mise en œuvre des normes environnementales et sociales déclenchées dans le cadre du PAAF, en particulier en ce qui concerne la réduction des impacts sociaux négatifs potentiels pouvant résulter des déplacements physiques ou économiques des populations ou pouvant aussi augmenter les risques de VBG dans le cadre du projet ;
- Veiller à la prise en compte effective des intérêts des populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes et les personnes vivant avec handicap, dans l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre du PAAF et en particulier dans la composition et le fonctionnement des différents organes et instances de gouvernance et de concertation, dans l'appui à la promotion des activités du PAAF ;

- Assister les responsables techniques des différentes activités pour garantir la prise en compte des priorités des populations locales, surtout les populations marginalisées citées ci-haut, dans la définition des approches et la mise en œuvre des programmes d'intervention ;
- Organiser un dispositif de gestion de l'information et assurer l'information et la sensibilisation pour le respect des droits et devoirs de tout acteur ;
- Faire la diffusion adéquate des documents de gestion sociale auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Apporter son soutien au processus d'élaboration des Evaluations Sociales, en particulier en ce qui concerne les consultations nationales, régionales et internationales, tout en assurant la prise en compte des intérêts des populations marginalisées et aussi les questions du genre et des risques de VBG ;
- Produire les rapports mensuels de suivi des mesures de gestion E&S dans le domaine social et assurer la documentation et l'archivage de l'ensemble des activités liées aux mesures de gestion sociale, ainsi que le reporting pour l'ECP et pour la Banque Mondiale ;
- Participer à la préparation et aux missions de supervision interne et externe et prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Conseiller et appuyer les activités de communication et de concertation mises en place avec toutes les parties prenantes ;
- Participer à la conception, l'organisation et l'alimentation de la base de données sociales en coordination avec le/la Spécialiste chargé(e) de la gestion environnementale, l'Expert(e) en VBG, le Spécialiste en suivi-évaluation et l'équipe de l'ECP, tout en assurant le traitement éthique de toutes les données collectées relatives aux incidents de VBG et le référencement des cas de VBG aux services à travers le MGP ;
- S'assurer que les aspects sociaux, y compris les questions relatives au genre et aux risques de VBG, fassent partie intégrante du processus de validation des rapports des prestataires et/ou opérateurs ;
- S'assurer (i) que les DAO incluent des clauses sociales appropriées, y compris les clauses spécifiques aux VBG, et que les propositions financières contiennent les lignes nécessaires pour budgétiser les aspects sociaux, et (ii) que les TDR/Contrats des Cabinets de consultants incluent la supervision des clauses sociales, également incluant les clauses relatives aux VBG ;
- Travailler en collaboration avec le/ Spécialiste en Passation de marchés pour s'assurer que les études sociales requises sont intégrées dans le Plan de Passation de Marchés (Intégration d'un critère social de notation dans la grille d'analyse et d'évaluation des offres) ;
- Préparer et organiser la mise en œuvre d'un programme de formation théorique et pratique des structures opérationnelles ; chargées de l'appui aux bénéficiaires sur les procédures et mécanismes de négociations et les méthodes pour assurer la participation des groupes-cibles spécifiques, surtout les populations marginalisées

(femmes, jeunes, personnes de troisième âge, personnes déplacées, communautés indigènes, personnes vivant avec handicap).

#### IV. RÉSULTATS ATTENDUS

L'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du PAAF tenant compte des aspects sociaux et des priorités des populations locales et groupes-cibles spécifiques du PAAF, surtout les populations marginalisées (femmes, jeunes, personnes de troisième âge, personnes déplacées, communautés indigènes, personnes vivant avec handicap) sont assurés avec efficacité.

#### V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 1) Nombre de rapports de suivi des mesures de gestion E&S produits dans le domaine social – Seuil : Au moins un rapport mensuel ;
- 2) Effectivité du Cadre de Politique en Faveur des Populations Autochtones (CPPA) pour le PAAF – Seuil : Mise en œuvre à 90% des directives et recommandations ;
- 3) Nombre de plaintes reçues et traitées dans le MGP, y compris le pourcentage des cas de VBG référés aux services à travers le MGP – Seuil : Traitement de 100% des plaintes dans un délai de 30 jours ;
- 4) Effectivité de la sélection sociale (screening) des activités du PAAF – Seuil : Taux d'achèvement de 90% pour toutes les activités sélectionnées ;
- 5) Nombre d'outils spécifiques sociaux (Notice impact social ; Mesures d'atténuation, etc.) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles – Seuil : Assurer la préparation de 100% des outils sociaux requis;
- 6) Nombre d'outils spécifiques sociaux (Plan d'action de réinstallation-PAR, ou Plan d'action des Populations Autochtones - PPA) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles – Seuil : Assurer la préparation de 100% des outils sociaux requis;
- 7) Nombre d'activités de gestion sociale intégrée dans les DAO - Seuil : Revue et inclusion des considérations E&S dans 100% des DAO ;
- 8) Effectivité et rapport du suivi social – Seuil : Rapports trimestriels avec un taux de réalisation de 90% des objectifs.

#### VI. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E)

Les **compétences requises** sont:

- **Formation académique:** Le consultant doit avoir un diplôme d'au moins Bac + 5 en Sciences agronomiques, sociales, humaines ou économiques avec une option environnementale et sociale.
- **Expérience Professionnelle:** avoir une expérience professionnelle de 10 minimum avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des gestion sociale.

- **Gestion de Conflits:** Maîtrise des outils de gestion et prévention des conflits sociaux est exigée.
- **Évaluation des Impacts Sociaux:** Une expérience dans ce domaine serait un atout.
- .
- **Sensibilisation et Formation:** Expérience dans la sensibilisation et la formation communautaire.
- **Connaissance des Politiques et normes:** Familiarité avec les anciennes politiques de sauvegardes et les normes du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.
- **Informatique:** Maîtrise des outils informatiques de base.
- **Capacités Analytiques:** Capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- **Langues:** Maîtrise du français est nécessaire, la connaissance d'au moins deux langues nationales dont le lingala est un atout
- **Procédures de la Banque Mondiale:** Une expérience ou connaissance des procédures de la Banque mondiale serait un plus.

Les compétences techniques et l'expérience sont cruciales, mais les attitudes et le savoir-être (soft skills) sont également indispensables pour exceller dans un poste de consultant en développement social. Voici quelques éléments supplémentaires :

#### **Attitudes et Savoir-être :**

- **Empathie et Sensibilité Sociale:** Étant donné que le poste concerne des questions sociales et de genre, une sensibilité aux besoins et aux défis des différentes communautés est essentielle.
- **Éthique Professionnelle:** La capacité à agir de manière éthique et à maintenir la confidentialité lors du traitement de données sensibles ou de situations délicates est non négociable.
- **Proactivité:** Un esprit d'initiative et la volonté de résoudre les problèmes de manière proactive est nécessaire pour la réussite de la mission
- **Compétences en Communication:** La clarté dans la communication écrite et orale est primordiale, notamment pour l'évaluation des impacts sociaux et la sensibilisation.
- **Capacité à Écouter:** Être un bon auditeur permet non seulement de comprendre les besoins de la communauté, mais aussi de faciliter la médiation et la résolution de conflits.
- **Travail en Équipe:** La capacité à travailler en synergie avec divers acteurs est cruciale, surtout dans un environnement multidisciplinaire.
- **Adaptabilité Culturelle:** Être capable de s'adapter et de respecter différentes cultures et normes sociales
- **Leadership Positif:** Être un leader inspirant peut aider à motiver une équipe et à atteindre les objectifs avec succès.

**Les candidatures féminines sont fortement encouragées de manière générale.**

## **VII. LIEU ET DURÉE**

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le Spécialiste en développement social sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois. La prise de poste aura lieu endéans les trois mois après la mise en vigueur du projet.

## **VIII. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT**

Le Spécialiste en développement social sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

## **IX. CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.